

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Mélange
Nom commercial	: SHUFILL URETHANE SHORE A30 SOFT (B) 250ML
UFI	: SF1X-1NT5-VU17-X2V6
Code du produit	: 200130250

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal	: Utilisation professionnelle
Utilisation de la substance/mélange	: 2K-adhésifs

1.2.2. Utilisations déconseillées

Restrictions d'emploi	: Pas d'informations complémentaires disponibles
-----------------------	--

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Glue-U Adhesives B.V.
Droogdokkeneiland 8
5026 SR Tilburg - Nederland
T 013 - 545 3118
sales@glue-u.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Militaire Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+32 70 245 245	Toutes les questions urgentes concernant une intoxication: 070 245 245 (gratuit, 24/7), si pas accessible 02 264 96 30 (tarif normal)
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Angers C.H.U	4, rue Larrey 49033 Angers Cedex 9	+33 2 41 48 21 21	
Luxembourg	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+352 8002 5500	Numéro gratuit avec accès 24/24 et 7/7. Des experts répondent à toutes les questions urgentes sur des produits dangereux en français ou en allemand
Suisse	Tox Info Suisse	Freiestrasse 16 8032 Zürich	145	(de l'étranger :+41 44 251 51 51) Cas non-urgents: +41 44 251 66 66

SHUFILL URETHANE SHORE A30 SOFT (B) 250ML

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] Mélanges/Substances: FDS UE > 2015: Selon le Règlement (UE) 2015/830, 2020/878 (Annexe II de REACH)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2 H319

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Des informations supplémentaires sur les dangers pour l'environnement et la santé se trouvent dans les chapitres 11 et 12.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS07

Mention d'avertissement (CLP) :

Attention

Mentions de danger (CLP) :

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence (CLP) :

P264 - Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.

P280 - Porter un équipement de protection des yeux et du visage.

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

2.3. Autres dangers

Autres dangers non classés :

Cette substance / ce mélange ne contient aucun composant considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Aucune donnée disponible

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
1,1', 1'', 1'''-ÉTHYLÈNE DINITRILO TÉTRAPROPANE-2-OL	N° CAS: 102-60-3 N° CE: 203-041-4 N° REACH: 01-2119552434-41	20 – 50	Eye Irrit. 2, H319
GLYCERYL POLY(OXYPROPYLENE)TRIAMINE	N° CE: 937-338-1	1 – 3	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 3, H412

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

SHUFILL URETHANE SHORE A30 SOFT (B) 250ML

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de symptômes respiratoires: Appeler immédiatement un médecin.
Premiers soins après contact avec la peau	: Enlever vêtements et chaussures contaminés. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: Rinçage à l'eau immédiat et prolongé en maintenant les paupières bien écartées (15 minutes au moins). Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Consulter immédiatement un médecin. Ne rien faire boire (ne pas faire vomir) si la victime est inconsciente ou très somnolente. Sauf avis contraire du médecin / médecin. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets	: Aucune caractéristique et aucun effet caractéristiques connus.
------------------	--

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Eau, dioxyde de carbone (CO ₂), poudre et mousse.
Agents d'extinction non appropriés	: Pas d'informations supplémentaires disponibles.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Produits de combustion dangereux. Eviter l'inhalation des vapeurs.
---	--

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie	: Refroidir, si possible les récipients / citernes / réservoirs par pulvérisation d'eau.
Instructions de lutte contre l'incendie	: Prévoir un dispositif pour contenir l'écoulement des résidus lors de l'extinction. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement. Débarrassez-vous des résidus de combustion et de l'eau d'extinction contaminée conformément aux réglementations officielles.
Protection en cas d'incendie	: Tout le personnel de lutte anti-incendie doit porter des combinaisons de protection. inclus. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. Respirateur agréé à adduction d'air lors de l'exposition aux vapeurs émanant de matières chauffées.
Autres informations	: Éviter la décomposition du produit et le développement de substances potentiellement dangereuses pour la santé.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	: Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.
-------------------	---

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection	: Porter l'équipement de protection individuelle recommandé. Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.
Procédures d'urgence	: Éloignez les personnes non protégées. Ne pas respirer les vapeurs. Ventiler la zone de déversement.

SHUFILL URETHANE SHORE A30 SOFT (B) 250ML

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Porter l'équipement de protection individuelle recommandé. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Couvrir le déversement d'argile, de sable, de sciure de bois, de vermiculite, de terre à foulon ou d'un autre absorbant approprié. Contenir le produit renversé et contrôler les déchets supplémentaires si possible.

Procédés de nettoyage : Collecter dans des récipients appropriés et fermés pour élimination. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 10 : "Stabilité et Réactivité". Absorber le liquide restant avec du sable ou avec un absorbant inerte et l'emporter en lieu sûr.

Autres informations : Assurer une ventilation d'air appropriée. Pour l'élimination des résidus, se reporter à la rubrique 13 : "Considérations relatives à l'élimination" .

6.4. Référence à d'autres rubriques

Porter des vêtements de protection (voir chapitre 8). Informations sur le stockage, voir chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement : Assurer une bonne extraction / ventilation du lieu de travail.

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : La substance doit être manipulée dans le respect des bonnes procédures industrielles d'hygiène et de sécurité. Ces procédures empêchent une exposition et un contact inutiles avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne manipulez le produit qu'après avoir lu tous les points de la fiche de données de sécurité.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Ne pas stocker dans des contenants non étiquetés.

Matières incompatibles : Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 10 : "Stabilité et Réactivité".

Lieu de stockage : Classe de stockage (LGK, TRGS 510) 10 (Allemagne).

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.4. DNEL et PNEC

1,1', 1'', 1''' - ÉTHYLÈNEDINITRILOTÉTRAPROPANE-2-OL (102-60-3)

DNEL/DMEL (Travailleurs)

A long terme - effets systémiques, cutanée	4,2 mg/kg poids sec
--	---------------------

SHUFILL URETHANE SHORE A30 SOFT (B) 250ML

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

1,1', 1'', 1'''- ÉTHYLÈNEDINITRILOTÉTRAPROPANE-2-OL (102-60-3)	
A long terme - effets systémiques, inhalation	29,4 mg/m ³
DNEL/DMEL (Population générale)	
A long terme - effets systémiques, orale	2,5 mg/kg poids sec
A long terme - effets systémiques, inhalation	8,7 mg/m ³
A long terme - effets systémiques, cutanée	2,5 mg/kg poids sec
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	0,085 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	0,0085 mg/l
PNEC aqua (intermittente, eau douce)	1,51 mg/l Émission discontinue
PNEC (Sédiments)	
PNEC sédiments (eau douce)	0,193 mg/kg
PNEC sédiments (eau de mer)	0,0193 mg/kg
PNEC (Sol)	
PNEC sol	0,0183 mg/kg dans l'environnement terrestre
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	70 mg/l

8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés:

Le contrôle des dangers dus à la vapeur ou au brouillard de pulvérisation est idéalement effectué par l'utilisation de contrôles techniques. Les niveaux de MDI doivent être surveillés. Assurer une bonne extraction / ventilation du lieu de travail. En cas d'utilisation d'un équipement de protection individuelle, il doit porter le marquage CE conformément à la directive 89/686 / CE. Pour plus d'informations sur les équipements de protection individuelle (stockage, utilisation, nettoyage, maintenance, classe de protection,...) consulter le brochure d'information fournie par le fabricant. Le lieu de travail devrait être équipé d'une douche d'urgence et d'un bassin oculaire.

8.2.2. Équipements de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:

Ventilation insuffisante: porter une protection respiratoire.

8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

Protection oculaire:

Porter des lunettes de sécurité à protection latérale pour éviter toute lésion par des particules volantes et/ou par un quelconque contact du produit avec les yeux. Lunettes de protection contre les éclaboussures. Lunettes anti-éclaboussures. EN 166

8.2.2.2. Protection de la peau

Protection de la peau et du corps:

Vêtements de protection à manches longues. Chaussures de sécurité. cat. II. I. Lavez les vêtements avant réutilisation. Lavez la peau avec du savon et de l'eau

Protection des mains:

Porter des gants appropriés. Gants résistants aux produits chimiques (conformément à la norme européenne EN 374 ou similaire). Vérifier l'étanchéité / l'imperméabilité avant utilisation. Consulter le fournisseur pour des recommandations spécifiques. Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres caractéristiques de qualité et il diffère d'un fabricant à l'autre. Temps de pénétration à déterminer avec le fabricant des gants. Dans la mesure où le produit est constitué de plusieurs substances, la durabilité du matériau des gants ne peut pas être estimée et doit être testée avant utilisation. Gants de protection en caoutchouc nitrile. Épaisseur du matériau : 0,5 mm. Temps de rupture : 240 min. . Les gants doivent être remplacés lorsqu'ils sont usés. Cela dépend de la durée et de la méthode d'utilisation

SHUFILL URETHANE SHORE A30 SOFT (B) 250ML

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

Protection des voies respiratoires:

[Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire. Porter une protection respiratoire selon EN 140 avec un filtre de type A / P2 ou mieux. En cas d'exposition brève ou faible pollution, utiliser un filtre respiratoire. En cas d'exposition intensive ou prolongée, utiliser un appareil de protection respiratoire autonome. Masque complet / demi / quart (EN 136/140). Type ABEK-P2 (filtre combiné pour gaz, vapeurs et particules, code couleur: marron / gris / jaune / vert / blanc)

8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Conditions et mesures techniques sur site pour réduire ou limiter les rejets, les émissions dans l'air ou le sol.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Bleu(e).
Odeur	: Pas disponible.
Seuil olfactif	: Pas disponible
Point de fusion	: Pas disponible
Point de congélation	: Pas disponible
Point d'ébullition	: > 200 °C
Inflammabilité	: Pas disponible
Limites d'explosivité	: Pas disponible
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	: Pas disponible
Limite supérieure d'explosivité (LSE)	: Pas disponible
Point d'éclair	: 182 °C
Température d'auto-inflammation	: Pas disponible
Température de décomposition	: Pas disponible
pH	: Pas disponible
Viscosité, cinématique	: Pas disponible
Viscosité, dynamique	: 2500 mPa·s
Solubilité	: Pas disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	: Pas disponible
Pression de vapeur	: Pas disponible
Pression de vapeur à 50 °C	: 0,1 Pa
Densité	: Pas disponible
Densité relative	: 1,0 g/cm ³
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Pas disponible
Taille d'une particule	: Aucune donnée disponible
Distribution granulométrique	: Aucune donnée disponible
Forme de particule	: Aucune donnée disponible
Ratio d'aspect d'une particule	: Aucune donnée disponible
État d'agrégation des particules	: Aucune donnée disponible
État d'agglomération des particules	: Aucune donnée disponible
Surface spécifique d'une particule	: Aucune donnée disponible
Empoussiérage des particules	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Pas d'informations complémentaires disponibles

SHUFILL URETHANE SHORE A30 SOFT (B) 250ML

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées (voir section 7).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir rubrique 7). Les précautions normales de manipulation des produits chimiques doivent être observées.

10.5. Matières incompatibles

Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir rubrique 7).

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune donnée disponible.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé (Les informations expérimentales relatives aux propriétés toxicologiques du produit lui-même ne sont pas disponibles)
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé (Les informations expérimentales relatives aux propriétés toxicologiques du produit lui-même ne sont pas disponibles)
Toxicité aiguë (Inhalation)	: Non classé (Les informations expérimentales relatives aux propriétés toxicologiques du produit lui-même ne sont pas disponibles)
Indications complémentaires	: ETA (inhalation, oral & dermique) mélange: Non classé (aucun ingrédient pertinent)

GLYCERYL POLY(OXYPROPYLENE)TRIAMINE

DL50 orale	2690 mg/kg
DL50 voie cutanée	12500 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis pH: Pas disponible
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une sévère irritation des yeux. pH: Pas disponible
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Cancérogénicité	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité pour la reproduction	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Danger par aspiration	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

11.2. Informations sur les autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

SHUFILL URETHANE SHORE A30 SOFT (B) 250ML

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général	: Aucune donnée disponible.
Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)	: Non classé
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique)	: Non classé
Indications complémentaires	: Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité. Ne pas laisser le produit se répandre dans l'environnement. En cas de contamination du sol ou des plans d'eau, en informer les autorités compétentes.

GLYCERYL POLY(OXYPROPYLENE)TRIAMINE

CL50 - Poisson [1]	68 mg/l
--------------------	---------

12.2. Persistance et dégradabilité

SHUFILL URETHANE SHORE A30 SOFT (B) 250ML

Persistance et dégradabilité	Pas d'informations complémentaires disponibles.
------------------------------	---

12.3. Potentiel de bioaccumulation

SHUFILL URETHANE SHORE A30 SOFT (B) 250ML

Potentiel de bioaccumulation	Pas d'informations complémentaires disponibles.
------------------------------	---

12.4. Mobilité dans le sol

SHUFILL URETHANE SHORE A30 SOFT (B) 250ML

Mobilité dans le sol	Pas d'informations supplémentaires disponibles
----------------------	--

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

SHUFILL URETHANE SHORE A30 SOFT (B) 250ML

Résultats de l'évaluation PBT	Ce mélange ne contient pas de substance évaluée comme étant une substance PBT ou vPvB à une concentration supérieure à 0,1%.
-------------------------------	--

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.7. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets	: Ne pas réutiliser les emballages vides sans lavage ou recyclage approprié. Les résidus de produit doivent être considérés comme des déchets dangereux. L'élimination de cet emballage doit toujours être conforme à la législation en matière d'élimination des déchets et à toute exigence régionale imposée par les autorités locales.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage	: Tout emballage qui n'est pas correctement vidé doit être jeté selon les règles s'appliquant au produit inutilisé. Les paquets non contaminés peuvent être recyclés. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer en suivant les règlements locaux concernant l'élimination des déchets.
Indications complémentaires	: Eviter le rejet du produit tel quel dans l'environnement.

SHUFILL URETHANE SHORE A30 SOFT (B) 250ML

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR /

ADR	
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification	Non réglementé
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	Non réglementé
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4. Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5. Dangers pour l'environnement	Non réglementé
Produit non dangereux au sens des réglementations de transport	

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Non réglementé

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Liste de restriction de l'Union européenne (annexe XVII de REACH)		
Code de référence	Applicable sur	Titre de l'entrée ou description
3(b)	SHUFILL URETHANE SHORE A30 SOFT (B) 250ML ; 1,1', 1'', 1'''- ÉTHYLÈNEDINITRILOTÉ TRAPROPANE-2-OL ; GLYCERYL POLY(OXYPROPYLENE) TRIAMINE	Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008: Classes de danger 3.1 à 3.6, 3.7 effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur le développement, 3.8 effets autres que les effets narcotiques, 3.9 et 3.10
3(c)	GLYCERYL POLY(OXYPROPYLENE) TRIAMINE	Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008: Classe de danger 4.1

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

Directive 2012/18/UE (SEVESO III)

Seveso Indications complémentaires : Aucun

SHUFILL URETHANE SHORE A30 SOFT (B) 250ML

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

15.1.2. Directives nationales

Allemagne

Classe de danger pour l'eau (WGK) : WGK: 1, Présente un faible danger pour l'eau (Classification selon la AwSV, Annexe 1)
Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV) : Non soumis à/au Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV)

Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : Aucun des composants n'est listé
SZW-lijst van mutagene stoffen : Aucun des composants n'est listé
SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Borstvoeding : Aucun des composants n'est listé
SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Vruchtbaarheid : Aucun des composants n'est listé
SZW-lijst van reprotoxische stoffen – Ontwikkeling : Aucun des composants n'est listé

Suisse

Classe de stockage (LK) : LK 10/12 - Liquides

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été faite

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement:

Cette fiche a été entièrement remaniée (modifications non signalées).

Indications de changement			
Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
	Date de révision	Modifié	
	Remplace la version de	Modifié	
15.1	Classe de danger pour l'eau (WGK)	Modifié	

Abréviations et acronymes

ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
N° CAS	Numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service
CLP	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008
DNEL	Dose dérivée sans effet
EN	Norme européenne
WGK:	Classe de pollution des eaux
FDS	Fiche de Données de Sécurité
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006
IATA	Association internationale du transport aérien
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
LD50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
VLE	Limite d'exposition professionnelle
RID	Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer
COV	Composés organiques volatiles
PNEC	Concentration(s) prédite(s) sans effet

SHUFILL URETHANE SHORE A30 SOFT (B) 250ML

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Abréviations et acronymes	
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable

Sources des données

: Les informations de nos fournisseurs, telles que les données de la "Base de données des substances enregistrées" de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) sont utilisées pour établir la fiche de données de sécurité. RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006. Méthode de classification: . Propriétés physiques et chimiques: la classification est basée sur les résultats des mélanges testés. Dangers pour la santé et l'environnement: la méthode de classification des mélanges en fonction des composants du mélange (formule de somme). Aucune étude expérimentale sur le produit n'est disponible. Les informations reportées sont basées sur notre connaissance des composants et la classification du produit est déterminée par calcul.

Autres informations

: DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Texte intégral des phrases H et EUH	
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 3
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.